



JOURNALIER – TRAVAUX PUBLICS

Type d'emploi : Saisonnier – 40 heures par semaine. (± 35 semaines / avril à novembre)

Horaire de travail : Sur semaine, selon les besoins du service.

Service : Travaux publics

Sommaire de la fonction

Sous la responsabilité du contremaître des travaux publics, le journalier saisonnier assume les fonctions suivantes :

- Effectuer tous les travaux quotidiens d'entretien des équipements, des bâtiments, des terrains et infrastructures municipales;
- Contrôler et manier tous les équipements, les outils et la machinerie sous sa responsabilité;
- Exécuter des travaux comportant l'accomplissement de tâches manuelles, très diversifiées concernant les activités propres aux services municipaux;
- Effectuer toute autre tâche requis par son supérieur.

Formation et exigences

- Posséder un diplôme d'études secondaires (DES) ou l'équivalent
- Posséder des habiletés manuelles;
- Posséder un permis de conduire de classe 5 valide (atout : classe 3);
- Avoir de l'initiative;
- Avoir un esprit d'équipe
- Avoir une bonne condition physique
- Posséder de l'expérience en milieu municipal (atout)

Salaire et conditions de travail

- Selon convention collective en vigueur

Toute personne intéressée qui répond aux compétences recherchées, peut faire parvenir son curriculum vitae par courriel ou par la poste, au plus tard le 31 mai 2023.

Adresse courriel : rh@mst-michel.ca

Adresse postale : 1700 rue Principale, Saint-Michel, (Québec) J0L 2J0